

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 5 décembre 2011 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Gemma Lamontagne et Jacynthe Perron ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron, Sylvain Auclair et Louis Routhier formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Bernard Généreux.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h 08 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

RÉSOLUTION No 2011-311

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, avec l'ajout du sujet suivant à l'article 9a, soit : Offre de services du SARP.

RÉSOLUTION No 2011-312

Acceptation des procès-verbaux du 7, 21 et 28 novembre 2011

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 7, 21 et 28 novembre 2011 soient acceptés tels que rédigés.

RÉSOLUTION No 2011-313

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 5 décembre 2011 totalisant la somme de : 67 818.83 \$
(factures à payer 2011, chèques Nos 29611 à 29668)
- en date du 5 décembre 2011 totalisant la somme de : 63 620.85 \$
(factures payées)

Jointes à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, directeur général

Dépôt

Rapport des dépenses engagées

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois de novembre des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

**RÉSOLUTION
No 2011-314**

Prévisions budgétaires 2012 du Transport Adapté

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Corporation du Transport Adapté, secteur Ashuapmouchouan Inc. pour l'année 2012 et autorise le versement d'une somme de 13 894\$ en guise de contribution municipale; laquelle sera répartie en deux versements, soient :

1) Janvier 2012	10 420\$
2) Septembre 2012	3 474\$

Calendrier des séances du conseil – année 2012

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

**RÉSOLUTION
No 2011-315**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2012**, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 h** :

- 16 janvier	- 6 février	- 5 mars	- 2 avril	- 7 mai
- 4 juin	- 2 juillet	- 13 août	- 10 septembre	- 1 ^{er} octobre
- 5 novembre	- 3 décembre			

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

2011-A-12

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement No 2008-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements

Monsieur le conseiller Louis Routhier donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement No 2008-01 relatif aux Tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements, dans le but de :

- 1) Ajuster la tarification de la fromagerie et de l'usine de transformation du lactosérum avec les prévisions budgétaires 2012;

2011-A-13

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement No 2010-02 décrétant le taux de taxe sur les matières résiduelles

Monsieur le conseiller Sylvain Auclair donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement No 2010-02 décrétant le taux de taxe sur les matières résiduelles, dans le but de :

- 1) Modifier l'article 4 dudit règlement afin de prévoir la nouvelle taxe concernant les boues de fosses septiques;

Monsieur le conseiller Adrien Perron donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement No 2002-19 prévoyant l'imposition de la taxe foncière par résolution, dans le but de :

- 1) Annuler la catégorie d'immeubles suivante : Terrains vagues desservis

**RÉSOLUTION
No 2011-316**

Programme TD Ma rue, mes arbres 2012 – Demande d'aide financière

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « TD Ma rue, mes arbres 2012 ».

Que ce conseil confirme l'engagement de la municipalité de Saint-Prime à fournir 50% du financement total du projet; lequel est évalué à 15 000\$.

**RÉSOLUTION
No 2011-317**

Véloroute des bleuets – Travaux du nouveau tracé effectué par la MRC de Maria-Chapdelaine – Acquisition de servitudes de terrains – Mandat à un notaire

CONSIDÉRANT la résolution No 2009-221 du conseil municipal, en date du 14 septembre 2009, ayant pour objet d'autoriser Messieurs Dany Desbiens et Francis De La Boissière, respectivement coordonnateur Travaux publics et inspecteur en bâtiments, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime une entente visant le versement d'une compensation monétaire au prix de 0,32\$ à chacun des propriétaires concernés par les travaux du nouveau tracé de la Véloroute des bleuets sur le rang 1, le long de la voie ferrée, entre la rue du quai et le quartier de la Rivière; à l'exception d'une petite parcelle de terrain dont le prix est de 0,10\$.

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution fait erronément mention d'une compensation monétaire fixée au mètre carré, alors que celle-ci doit plutôt être versée au pied carré.

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation des travaux, la MRC de Maria-Chapdelaine a accordé un mandat à Dany Renaud, arpenteur-géomètre, afin de déterminer les servitudes réelles de passage utilisées par l'emprise de la Véloroute des bleuets.

CONSIDÉRANT QUE les descriptions techniques effectuées par Dany Renaud, arpenteur-géomètre, en date du 19 novembre 2010 sous les numéros 3232 à 3239; 3241 à 3246 et 3210 de ses minutes, sont maintenant déposées et en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Prime acquiert les servitudes réelles de passage utilisées par l'emprise de la Véloroute des bleuets sur le rang 1, le long de la voie ferrée, entre la rue du quai et le quartier de la Rivière, soient :

- 1) Une partie du lot 4 086 392 du cadastre du Québec d'une superficie de **141,9** mètres carrés, appartenant à Monsieur Donald Lapierre, pour le prix de 0,32\$ du pied carré;
- 2) Une partie du lot 4 086 394 du Cadastre du Québec d'une superficie de **381,9** mètres carrés, appartenant à Monsieur Robert Marchand et Dame Ursule Laroche, pour le prix de 0,32\$ du pied carré;
- 3) Une partie du lot 4 086 384 du cadastre du Québec d'une superficie de **570,5** mètres carrés, appartenant à Monsieur Marc Allard, pour le prix de 0,32\$ du pied carré;

- 4) Une partie des lots 4 086 383 (piste cyclable), 4 086 383 (résidu enclavé) et 4 086 207 (piste cyclable) du Cadastre du Québec d'une superficie respective de **698,2, 941,9 et 157,3** mètres carrés, appartenant à Messieurs Vianney Garneau, Roger Garneau et Dames Martine Garneau, Mona Garneau et Isabelle Garneau pour les prix respectifs de 0,32\$, 0,10\$ et 0,32\$ du pied carré;
- 5) Une partie des lots 4 086 208, 4 086 210 et 4 086 215 du cadastre du Québec d'une superficie respective de **406,2, 811,8 et 9,9** mètres carrés, appartenant à Ferme Fernand Laroche et Fils (S.E.N.C.), pour le prix de 0,32\$ du pied carré;
- 6) Une partie du lot 4 086 196 du cadastre du Québec d'une superficie de **128,9** mètres carrés, appartenant à Dame Gertrude Lamontagne, pour le prix de 0,32\$ du pied carré;
- 7) Une partie des lots 4 086 189 et 4 086 190 du cadastre du Québec d'une superficie respective de **446,9 et 835,3** mètres carrés, appartenant à Monsieur Gérald Laroche, pour le prix de 0,32\$ du pied carré;
- 8) Une partie des lots 4 086 185 et 4 086 486 du cadastre du Québec d'une superficie respective de **728,7 et 905,5** mètres carrés, appartenant à Monsieur Pascal Lamontagne, pour le prix de 0,32\$ du pied carré;
- 9) Une partie du lot 4 086 487 du cadastre du Québec d'une superficie de **22,0** mètres carrés, appartenant au Club de Golf de Saint-Prime inc., pour le prix de 0,32\$ du pied carré;
- 10) Une partie du lot 4 086 478 du cadastre du Québec d'une superficie de **452,0** mètres carrés, appartenant à Abitibi-Consolidated inc., pour le prix de 0,32\$ du pied carré;
- 11) Une partie du lot 4 086 479 du Cadastre du Québec d'une superficie de **10,7** mètres carrés, appartenant à Messieurs Nelson Lapierre, Denis Lapierre, Michel Lapierre et Richard Lapierre et Dames Candide Lapierre, Marlène Lapierre et Hélène Lapierre pour le prix de 0,32\$ du pied carré;

Le tout conformément aux conditions y rattachées à l'intérieur des dites autorisations et engagements signés les par ceux-ci.

QUE Messieurs Bernard Généreux et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime tous les documents nécessaires à cette fin.

QUE le bureau de *PME INTER NOTAIRES Lac Saint-Jean Ouest inc.*, soit désigné par ce conseil pour la préparation et signature du contrat et recevoir le prix d'achat.

QUE ce conseil autorise une dépense approximative de 6 000\$, plus taxes et autres frais (recherches, et autres) pour la préparation d'un acte de servitude; laquelle dépense sera remboursée à 100% par la MRC de Maria-Chapdelaine.

**RÉSOLUTION
No 2011-318**

Acquisition de terrains de M. Gilles Boily et Dame Jocelyne Miville ainsi que de M. Yves Vermette et Dame Josée Lapierre – Mandat à un notaire

CONSIDÉRANT la résolution No 2011-263 du conseil municipal, en date du 3 octobre 2011, ayant pour objet la signature d'une première offre et promesse de vente avec Monsieur Gilles Boily et Dame Jocelyne Miville, ainsi qu'une deuxième avec Monsieur Yves Vermette et Dame Josée Lapierre visant l'acquisition des deux emplacements situés à l'arrière du Centre communautaire.

CONSIDÉRANT QUE cette résolution prévoyait également l'accord d'un mandat à Caouette Thériault et Associés, arpenteurs-géomètres, afin de séparer, cadastrer et piqueter les lisières de terrain requises et plus spécifiquement désignées à l'intérieur des promesses de vente.

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux cadastres, décrits par Jeannot Thériault, arpenteur-géomètre, en date du 11 octobre 2011 sous le numéro 6855 de ses minutes, sont maintenant déposés et en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Prime acquiert les deux emplacements suivants à des fins de réserve foncière, soient :

- 1) Le lot 4 947 381 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de **782,5** mètres carrés, appartenant à Monsieur Gilles Boily et Dame Jocelyne Miville, pour le prix de 6 000\$.
- 2) Le lot 4 947 379 du Cadastre du Québec d'une superficie approximative de **702,1** mètres carrés, appartenant à Monsieur Yves Vermette et Dame Josée Lapierre, pour le prix de 5 400\$.

Le tout conformément aux conditions y rattachées à l'intérieur des dites offres et promesses de vente signées les 27 et 28 septembre 2011 respectivement.

QUE Messieurs Bernard Généreux et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime tous les documents nécessaires à cette fin.

QUE le bureau de *PME INTER NOTAIRES Lac Saint-Jean Ouest inc.*, soit désigné par ce conseil pour la préparation et signature du contrat et recevoir le prix d'achat.

**RÉSOLUTION
No 2011-319**

Règlement No 2010-05 concernant la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3–Contrat avec Excavation Unibec – Décompte progressif des travaux No 4

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le décompte progressif des travaux No 4 tel que vérifié par Dany Prince, ingénieur de projet chez Dessau, en date du 1^{er} décembre 2011, relativement aux travaux de production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3, et autorise le versement d'une somme de **164 421.48\$** à l'entrepreneur « Excavation Unibec inc. ».

**RÉSOLUTION
No 2011-320**

Règlement No 2010-05 concernant la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3– Contrat avec Excavation Unibec – Ordres de changement Nos OC :C03 et OC :C04

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil procède à l'acceptation des ordres de changement numéros OC :C03 (Excavation d'une zone de rebuts composée d'écorce et de morceaux de bois) et OC :C04 (Ajout d'une vanne 250 mm diamètre) pour un total de 14 409.31\$ plus taxes et autorise le directeur général à signer celles-ci pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime; le tout relativement aux travaux de production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3, avec l'entrepreneur « Excavation Unibec inc. ».

**RÉSOLUTION
No 2011-321**

Travaux du puits PE-3 – Installation d'une tour de télécommunication – Bail avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Messieurs Bernard Généreux et

Régis Girard, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime un bail avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en regard de la construction d'une tour de télécommunication d'une hauteur approximative de 48 pieds pour relier le puits d'eau potable situé sur le lot 4 680 043 hors des terres publiques.

**RÉSOLUTION
No 2011-322**

Déneigement des cours d'école

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de Les Terrassements H.B. Grenier Inc., en date du 25 novembre 2011, et autorise une dépense de 3 975\$ plus taxes pour les travaux de déneigement des cours d'école Jeanne-Mance et Pie X11 pendant la prochaine saison hivernale; le tout suivant l'entente établie avec la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets en regard de l'utilisation du gymnase.

**RÉSOLUTION
No 2011-323**

Projet intitulé : Amélioration des conditions de pratique des arts de la scène–Achat d'équipements

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de Visuel Son et Lumière, en date du 28 novembre 2011, et autorise une dépense de 2 168.40\$ pour l'achat d'une structure autoportante et des rideaux dans le cadre du projet intitulé : Amélioration des conditions de pratique des arts de la scène; lequel fait l'objet d'une subvention suite à la conclusion d'une entente avec le ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en regard de l'octroi d'une aide financière dans le cadre du **Programme Aide aux projets-Accueil**.

**RÉSOLUTION
No 2011-324**

Opération du Centre des loisirs – saison 2011-2012

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire, Monsieur Bernard Généreux, et le directeur général, Monsieur Régis Girard, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime une entente avec Monsieur André Côté ayant pour but que ce dernier agisse à titre de proposé à l'opération du Centre des Loisirs.

Que ce contrat soit accordé pour la saison hivernale 2011-2012 au montant de 183\$ par semaine pour une période maximale de 20 semaines;

QUE ce conseil autorise également le directeur général adjoint à procéder à l'embauche de madame Cynthia-Anne Martel, une étudiante, ayant pour objet que celle-ci agisse à titre d'appariteur, ou en support au proposé à l'opération du Centre des Loisirs.

**RÉSOLUTION
No 2011-325**

Offre de services du SARP – Consultations architecturales pour les années 2012 à 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte et autorise Monsieur Régis Girard, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'offre de services en consultations architecturales, d'une durée de 5 ans (2012 à 2016), du Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP); le tout selon le projet d'offre de services reçu, et faisant partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduit au long.

**RÉSOLUTION
No 2011-326**

Levée de l'assemblée

À 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

**Bernard Généreux,
Président de l'assemblée**

**Régis Girard,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====